

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE



PREFECTURE DES PYRENES-ORIENTALES

# Commune de OMS

## Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (P.P.R.)

**10**

numéro de zone

Zones directement exposées aux risques :



zones à risque fort, *réputées inconstructibles*



zones à risque moyen, *constructibles sous conditions*



zones à risque faible, *constructibles sous conditions*



Zones non directement exposées aux risques.

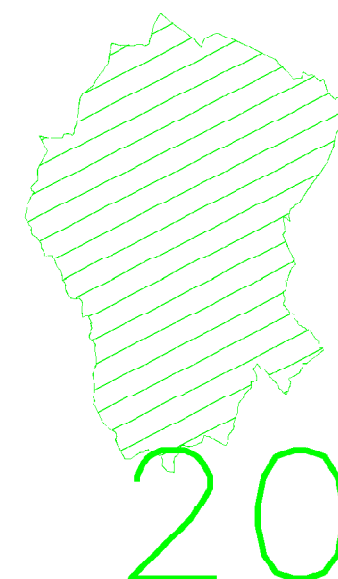


Périmètre d'application du règlement P.P.R.

Elaboré en Août 2001

Echelle : 1 / 5 000

Direction départementale de  
l'Agriculture et de la Forêt des  
Pyrénées-Orientales



Service de Restauration  
des Terrains en Montagne  
des Pyrénées-Orientales

OMS